

Motion du 29 mars 2022 de M. Yves Herren: «Recenser, inventorier et préparer rapidement les surfaces de toits plats des bâtiments de la ville en vue de la transition photovoltaïque».

(ainsi acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} novembre 2023, dans le rapport M-1672 A/ M-1679 A/ M-1736 A/ PR-1558 A)

MOTION

Considérant:

- que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville de Genève en janvier 2020;
- que la nécessité de s'extraire le plus vite possible des dépendances aux énergies fossiles est une fois de plus démontrée par l'actualité;
- qu'il est urgent de sortir le plus vite possible de cette dépendance au gaz et au mazout pour être plus autonome en énergie;
- que la Ville de Genève est propriétaire d'un grand nombre de bâtiments à toits plats;
- que la Ville de Genève possède la compétence opérationnelle sur l'aménagement de toits;
- que les ressources en connaissances et en savoir-faire existent dans les PME locales capables de participer activement à la transition énergétique;
- que la Ville de Genève a manifesté son souhait de prendre la direction du développement du solaire photovoltaïque sur les constructions existantes;
- que l'amortissement des coûts de l'installation de photovoltaïque est généralement atteint en 9 à 15 ans,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à recenser et inventorier rapidement les bâtiments de la ville possédant les plus grandes surfaces de toits plats: centres sportifs, écoles et bâtiments publics;
- à établir une liste des lieux incluant le nombre de mètres carrés éligibles à très court terme à la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques;
- à communiquer fin 2022 le résultat du recensement avec une projection de la capacité d'énergie potentielle qu'il sera possible de générer par la transition de ces toits vers le photovoltaïque.